



## Déclaration au Conseil Académique des Langues Régionales

le 14 janvier 2016

Monsieur le Recteur,  
Madame la Vice-présidente du Conseil Régional,  
Mesdames, Messieurs les Directeurs Académiques,  
Mesdames, Messieurs,

Ce CALR se tient à un moment qui n'est pas sans importance, la *Convention spécifique 2015-2020 pour la transmission des langues de Bretagne* venant d'être signée par le rectorat. Cette signature ouvrira-t-elle de nouvelles perspectives dans notre académie, avec une impulsion donnée au développement des langues de Bretagne ? Le modeste objectif de 20 000 élèves en bilingue à l'horizon 2020 incite toutefois à la prudence dès lors qu'il est exactement le même que celui fixé pour 2010 dans le précédent plan linguistique régional élaboré en 2004.

Quoi qu'il en soit, la FSU juge utile de rappeler ici quelques principes auxquels elle est attachée. C'est tout d'abord la priorité à donner au service public d'Education, structurant l'ensemble du système éducatif, et garant de l'égalité de tous, car gratuit, laïc et accueillant tous les enfants.

C'est ensuite la construction d'une offre d'enseignement bilingue et optionnel de qualité, à la hauteur des attentes des familles, prenant la mesure de la réalité des territoires et des ressources en enseignants. Cela passe par une anticipation des besoins dans le cadre d'un plan pluriannuel de développement - notamment en ce qui concerne le nombre de postes aux concours ou les possibilités de congés formation (par l'attribution d'une enveloppe dédiée).

Enfin, c'est l'exigence d'assurer la pérennité des filières par l'amélioration de la continuité et des transitions, de la maternelle à la fin du lycée, mais également en facilitant les choses pour les familles faisant le choix de l'enseignement *de ou en* langue régionale.

Le rappel de ces principes n'est pas inutile au moment où le rectorat prend de nouveaux engagements. La FSU les a formulés à de nombreuses reprises depuis des années ; ils sont cependant loin d'avoir été tous mis en œuvre. Ce CALR pourrait justement être l'occasion d'un bilan de la politique éducative *de et en* langues régionales menée ces dernières années dans notre académie.

Ainsi, au-delà des constats annuels d'effectifs, quelles tendances se dessinent à l'échelle de l'académie pour la construction de l'offre bilingue publique de la maternelle au lycée ? Qu'en est-il de l'évolution de l'offre *de et en* langue régionale dans le second degré public sur la décennie ? Quelles réponses ont été apportées aux besoins de formation initiale et continue des enseignants du bilingue, premier et second degré ? Le recours à des personnels précaires pour faire face aux manques de postes titulaires a-t-il régressé, ou au contraire augmenté ? Les enseignants du second degré en services à cheval sur plus de deux établissements a-t-il diminué, ou au contraire augmenté ? De même, combien d'enseignants de collège ou de lycées sont-ils contraints à enseigner dans leur deuxième valence en français, ou bien à enseigner en anglais ? Il y aurait également lieu

de poser la question de l'encadrement sur le terrain des enseignants bilingues, notamment du « *ratio cadres* » dans le premier degré : combien de conseillers pédagogiques, d'inspecteurs par enseignants ?

Au-delà des déclarations d'intentions quelque peu ritualistes propres à ce type d'instance, un échange approfondi sur le bilan de la politique académique est donc une priorité. La FSU y est toute disposée, que ce soit ici et maintenant, ou bien dans le cadre de groupes de travail qui, nous le souhaitons, ne manqueront pas d'accompagner le nouveau *Comité de suivi* « *rectorat-Région* » mentionné dans la nouvelle convention. Nous rappellerons également ici, une fois encore, notre demande, conformément aux textes, d'un second CALR davantage dédié au premier degré qui permettrait d'avoir une vision globale de la situation.

Dans l'immédiat, comme à chaque fois, les représentants de la FSU au CALR vous interrogeront Monsieur le recteur, ainsi que Mesdames et Messieurs les directeurs académiques et Inspecteurs en charge des langues régionales, sur les mesures de rentrée et sur les projets d'ouvertures. Nous mettrons l'accent sur les besoins et les demandes de terrain, mais aussi sur les difficultés, parfois étonnantes, rencontrées par ceux qui les portent.

Nous vous interrogerons également, Monsieur le recteur, afin de confirmer les engagements pris dans l'académie pour la préservation de l'offre d'option breton et gallo au collège - options directement menacées par la réforme du collège voulue par Ministère. A l'heure actuelle les familles, les personnels, et les chefs d'établissements eux-mêmes, ne connaissent pas encore clairement les modalités du cadrage académique annoncé pour permettre le maintien des options existantes.

A mesure qu'approchent les opérations de préparation de rentrée, certaines des forces qui défendaient cette réforme s'émeuvent désormais des risques qu'elle comporte. Sans doute est-ce aussi parce que, en dépit de toutes les dénégations et de la communication volontariste du Ministère, dans le second degré la profession continue à refuser massivement ce projet, et à le faire savoir.

Le 26 janvier prochain, deux actions coordonnées auront lieu dans la fonction publique, pour que la politique salariale évolue de façon positive d'une part, et d'autre part pour dénoncer la réforme du collège. Pour les syndicats de la FSU engagés dans le combat pour un autre collège et qui appelleront à la grève dans le second degré le 26 janvier, il ne s'agit pas d'adapter ou d'aménager cette réforme. Il s'agit de l'abroger.